



FICHE-CONSEIL 2

COMMENT PARTICIPER AUX COLLECTES PUBLIQUES

ORGANISEES PAR LA BANQUE ALIMENTAIRE

Vous êtes **un lycée** et vous souhaitez que vos élèves participent aux collectes publiques organisées par la BANQUE ALIMENTAIRE.

- **Ce que peut faire la BANQUE ALIMENTAIRE 13 :**

- Informer sur les dates des collectes nationales ou locales. La collecte nationale a lieu traditionnellement le dernier week-end de novembre. Les dates des collectes locales sont arrêtées par la BA13 en fonction des besoins constatés ;
- Choisir les grandes surfaces qui acceptent de participer à l'opération. Près de 200 magasins ont participé dans les Bouches du Rhône à la collecte de novembre 2013 ;
- Organiser dans chaque magasin l'espace de réception des produits donnés par les clients ;
- Assurer un planning de bénévoles (membres d'associations, élèves des lycées, volontaires individuels...). 4000 bénévoles occasionnels ont participé à la collecte de novembre 2013 ;
- Procéder dans chaque magasin à l'enlèvement des produits ;
- Assurer le déchargement et la mise en stock des produits dans les locaux de la BA13.

- **Ce qui reste sous votre responsabilité :**

- Informer les élèves de l'opération Collecte et de ses modalités ;
- Arrêter la liste des élèves retenus ainsi que le nom des encadrants ;
- Communiquer cette liste à la BA13 : contact@banquealimentaire13.fr ☎ 04 91 45 40 00) ;
- Assurer l'encadrement des élèves sur le site
 - Les bénévoles sont chargés dans les magasins de la mise en place du matériel de promotion et de collecte. Ils donnent aux clients des sachets de la Banque Alimentaire que ceux-ci remettront au centre de collecte près des caisses après paiement. Ils assurent la mise en cartons puis sur palettes des produits collectés. Ils interviennent généralement par plages de 2heures, sachant que les collectes se déroulent le plus souvent le vendredi après midi et le samedi toute la journée.
 - Les élèves mineurs doivent être munis d'une autorisation parentale. Si les élèves ne sont pas encadrés par un membre de l'établissement d'origine, ils sont placés sous l'autorité du responsable de la collecte pour le magasin concerné.